



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation professionnelle

Question écrite n° 2111

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'enveloppe budgétaire consacrée au financement de la rémunération des travailleurs handicapés stagiaires de la formation professionnelle. Depuis la loi de finances de 2011, la ligne budgétaire consacrée à ce financement est abondée par le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Or on peut craindre que le fonds ne soit pas en mesure en 2013 d'assurer un budget de l'ordre de 200 millions d'euros indispensable pour les stagiaires et les établissements qui les accueillent quand on sait que la formation professionnelle est primordiale pour les travailleurs handicapés. Il souhaiterait savoir quelles dispositions le Gouvernement compte prendre dans la préparation de la loi de finances pour 2013 pour assurer ce droit inscrit dans le code du travail.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2111

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4603

Question retirée le : 29 janvier 2013 (Fin de mandat)